



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 85262

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la médecine du travail. Le rapport parlementaire rendu récemment public inquiète une partie des salariés. Ceux-ci craignent les recommandations contenues dans celui-ci, que ce soit l'espacement de la durée entre deux consultations obligatoires, le remplacement des médecins du travail par des infirmiers pour les visites de routines, ou la suppression des fiches d'aptitude que tout employé doit décrocher lors de son embauche. Beaucoup de responsables de salariés s'inquiètent que la conséquence première de ces mesures soit un éloignement du médecin du travail, beaucoup plus difficile à joindre et à consulter qu'auparavant. Aussi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85262

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5385

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)